



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le quatrième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Anne Scott, Mairesse-suppléante - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Frédéric Galantai, Maire de la Ville de La Prairie.

25-09-61

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement:

QUE M. Frédéric Galantai soit nommé Président de la présente assemblée considérant que le Président et le Vice-président désigné sont absents de la présente séance ordinaire.

25-09-62

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté;

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2025.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 août 2025.
- 5.- Mandat pour la mise à jour de Tarep.
- 6.- Adjudication A.O. 2025-01, analyses de caractérisation.
- 7.- Mandat à la firme d'avocats Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.
- 8.- Présentation du rapport d'Aquatech du mois de juin et juillet 2025.
- 9.- Varia
- 10.- Question du public.
- 11.- Levée de l'assemblée.

25-09-63

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 JUILLET 2025.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2025.



25-09-64
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 841,076.02 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 135,661.80 \$ pour un montant total de 976,737.82\$.

25-09-65

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 août 2025, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-09-66

MANDAT A LA FIRME ATKINSRÉALIS CONCERNANT LA MISE A JOUR DES ÉLÉMENTS DE TAREP.

CONSIDÉRANT que la méthode TAREP concerne la répartition des dépenses d'exploitation entre les villes et les usagers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour complète de la méthode TAREP compte tenu de l'augmentation de la population et autres éléments à considérer tel qu'une partie des nouvelles immobilisations et ce tel que spécifiés par la nouvelle entente intermunicipale;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie recommande que la mise à jour sommaire de la méthode TAREP soit effectuée.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme AtkinsRéalis pour un montant maximal de 10,810 \$, plus taxes afin de compléter la mise à jour de la méthode TAREP, le tout selon l'offre de service datée du 11 mars 2025.

25-09-67

ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT LES ANALYSES POUR LA CARACTÉRISATION INITIALE DE L'USINE D'ÉPURATION SUITE A UN APPEL D'OFFRES PUBLIC #25-01.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que le Gouvernement du Québec demande des analyses spécifiques aux stations d'épuration du Québec et que des soumissions public (appel d'offres #21-05) ont été demandés par la Régie le 7 août et que le 26 août, à la suite d'une ouverture publique, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:

Eurofins Environex	100,597.61 \$
H2Lab	136,524.76 \$

1872



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie**

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 26 aout 2025 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

Après délibération, il est proposé par M. Jean Michel Pepin, appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour les analyses de la caractérisation initiale a l'usine d'épuration à l'entreprise Eurofins Environex , 2325, Boul. Fernand Lafontaine, Longueuil, Qc, J4N 1N7, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 100,597.61 \$ (cent mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante et un cents) toutes taxes incluses, le tout conformément au devis d'appel d'offres #25-01 , aux conditions afférentes, et dans le respect des lois et règlements des autorités gouvernementales

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

25-09-68

MANDAT A LA FIRME D'AVOCATS LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

Le Secrétaire-trésorier fait mention que le Conseil désire s'adjoindre les services d'une firme d'avocat a propos du déroulement des séances publiques du Conseil d'administration.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme d'avocats, Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. a engager toutes procédures en rapport aux séances publiques du Conseil d'administration et autorise le Président ou le Vice-président à prendre toute action sur le sujet.

25-09-69

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE JUIN ET JUILLET 2025.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de juin et juillet 2025 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-09-70

VARIA.

Aucun dossier

25-09-71

QUESTION DU PUBLIC.

Monsieur Caron pose une question sur le fonctionnement de la Régie et M. Vachon des questions diverses sur le procédé et sur le traitement des boues de la station.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

25-09-72

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Frédéric Galantai, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1874